

Message du Conseil communal au Conseil général **No 5 du 15 avril 2013**

Le corps électoral de la commune mixte de Haute-Sorne sont invités à se prononcer, par la voie des urnes, en votation populaire, sur l'adoption des budgets communaux 2013.

Objet : Approbation des budgets communaux et bourgeois 2013.
Fixation des taux et taxes proposés par le Conseil communal (Message du Conseil communal au Conseil général N° 5 du 15 avril 2013)

Budget de la commune municipale - Rapport introductif

Le budget 2013 qui vous est soumis présente un excédent de charges de CHF 670'590.- pour un total de charges de CHF 25'163'490.- et de recettes de CHF 24'492'900.-

Ce premier budget de la commune Haute-Sorne, se constitue du cumul des budgets établis par les anciennes entités.

Après fusion des cinq budgets, l'ensemble des rubriques a été analysé par la commission des finances et des corrections (principalement à la baisse) ont été apportées pour obtenir le budget qui vous est présenté.

Le budget est l'état prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une année. Hormis différentes lignes de conduite qui ont été arrêtées pour son établissement, les « us et coutumes », les contributions aux sociétés, les contributions sociales (allocation de naissance, subside à la caisse-maladie, bourses, etc ...) ont été maintenus selon la pratique des 5 entités avant la fusion, jusqu'à la modification éventuelle des règlements et décisions les concernant.

De même le budget tient compte de taxes différentes, selon la réglementation qui est en vigueur aujourd'hui et qui correspond à l'appartenance territoriale.

Les rentrées fiscales ont été portées au budget sur la base d'une quotité de **2.10**, respectant ainsi la quotité annoncée lors du scrutin du 5 février 2012 (Bassecourt 2.05, Courfaivre 2.15, Glovelier 2.15, Soulce 2.15 et Undervelier 2.25).

Cependant, la situation financière de la Municipalité de Haute-Sorne est préoccupante. En effet, voici plusieurs années que les anciennes communes de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier (excepté en 2012), Soulce et Undervelier présentent des budgets et des comptes déficitaires.

Ces déficits chroniques ont pour effet de mettre la nouvelle entité dans une situation proche du surendettement, c'est-à-dire que l'ensemble des actifs ne couvre plus l'ensemble des passifs (découvert au bilan). Cette situation pénalise la commune puisque ces découverts reportés devront d'abord être amortis avant que la commune ne puisse affecter d'éventuels résultats positifs à d'autres usages. Partant de ce constat, les dettes de la commune ne pourront être réduites que si la commune renonce à investir.

Afin de pouvoir planifier l'avenir de la commune mixte de Haute-Sorne, les outils suivants devront être établis et ou révisés :

- Etablissement d'un programme de législature
- Etablissement d'un plan financier
- Fixation des objectifs de gestion et d'investissement
- Révision des règlements communaux
- Harmonisation des taxes communales

Le cadre juridique

Conformément au règlement d'organisation de la commune mixte de Bassecourt (applicable actuellement et désigné ci-après RO), l'adoption des budgets et la fixation des taux d'impôts communaux ordinaires, spéciaux et extraordinaires, relèvent de la compétence du corps électoral, ceci au sens de l'art. 16 ch. 4.

Législation cantonale

- Selon décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611)

7. Economie publique :

- Pas de grandes modifications, mis à part une augmentation de 40% de la contribution aux transports publics (+ 51'500.-).

8. Finances :

- Les taux d'intérêts très bas offrent de bonnes opportunités pour les renouvellements d'emprunts ;
- Les dettes consolidées au 1^{er} janvier 2013 se monte à : Fr. 43'711'189.01
Taux d'intérêts moyen (hors prêts LIM) : 2.2150 %
- Chaque bâtiment possède une rubrique comptable propre ;
- Les dépréciations sont calculées et imputées de manière linéaire et suivant les recommandations du décret relatif à la gestion financière des communes, avec pour certains objets, une réduction de la durée.

Les valeurs prises en compte sont :

Pour les actifs figurant au bilan d'entrée : Valeur au bilan au 1^{er} janvier 2013
Pour les nouveaux investissements : Valeur d'achat ou valeur à la fin des travaux

Type d'actif	Durée de vie	Taux d'amort.
Patrimoine financier (terrains, viabilisations)	jusqu'à la vente	0 %
Patrimoine financier (salles polyvalentes)	50 ans	2.0 %
Participations (patinoire, stand de tir) (doublé)	10 ans	20.0 %
Investissements du patrimoine administratif	50 ans	2.5 %
Immeubles du patrimoine administratif	50 ans	2.5 %
Investissements des services	50 ans	2.5 %
Investissements service électrique	20 ans	5.0 %
Mobilier, machines, véhicules (doublé)	10 ans	20.0 %
Installation informatique	5 ans	25.0 %
Mobilier places de jeux	10 ans	10.0 %

9. Impositions :

- Les rentrées fiscales se basent essentiellement :
 - pour les impôts ordinaires, sur les prévisions transmises par les services de l'Etat avec des pondérations calculées sur la base du « rôle consolidé » émanant des comptes 2012
 - pour les impôts extraordinaires, sur une moyenne pondérée de 3 ans.

Ainsi évaluées, les rentrées fiscales présentent une augmentation de Fr. 350'000.- par rapport au montant d'impôts encaissés en 2012.

Il convient de souligner que la décision du Parlement jurassien de reporter au 1^{er} janvier 2014 l'entrée en vigueur de l'allègement de l'imposition des couples mariés a pour effet de maintenir les rentrées fiscales à leur niveau actuel. Par contre cette modification de la loi fiscale provoquera une diminution des recettes fiscales de l'ordre de Fr. 452'000.- en 2014.

10. Services communaux :

- Les budgets des services communaux ont été établis sur la base des comptes 2012 et de manière différenciée vu qu'ils sont régis par les règlements en vigueur au 31 décembre 2012 dans chacune des communes, ils sont répartis de la manière suivante :
 - 5 Service des déchets
 - 5 Service des inhumations
 - 6 Service des eaux usées
 - 6 Service de l'eau – consommation
 - 1 Service électrique de Soulce

Exception : 1 seul Service d'incendie et de secours qui est régi par le droit cantonal.

En application de l'article 8, alinéa 5, de la convention de fusion, hormis les taxes mentionnées ci-dessus, ainsi que les règlements d'organisation, d'élections et du Conseil général, les autres règlements restent en vigueur à l'intérieur des anciennes limites communales, jusqu'au moment de leur abrogation par le biais de la mise en vigueur d'un nouveau règlement.

Les taxes ci-dessous sont concernées et les tarifs sont spécifiés sur l'annexe « A-1 », soit :

- Taxes relatives au service des eaux
- Taxes relatives au service des eaux usées
- Taxes relatives au service des inhumations
- Taxes relatives aux digues et drainages
- Taxes relatives aux ouvrages collectifs et chemins ruraux
- Taxes relatives au service des déchets
- Taxe de séjour
- Taxes de raccordement nouvelles constructions et transformations
- Taxes relatives à l'estivage du bétail
- Tarif du Service électrique de Soulce, annexe « A-2 »

Emoluments communaux

Jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau tarif des émoluments, les tarifs suivants restent en vigueur :

Bassecourt	Différents règlements	
Glovelier	Règlement sur les émoluments communaux	du 18 décembre 2006
Courfaivre	Règlement sur les émoluments communaux	du 29 juin 2009

Les charges et revenus par fonction

Quotité d'impôt de 2.10	BUDGET 2013 - Q 2.10		BUDGET 2013 - Q 2.10	
	Dépenses	Recettes	Votation du 5 février 2012	5 février 2012
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	25'070'090	24'399'500	28'047'680	27'435'960
1. AUTORITES, ADMINISTRATION GENERALE	2'502'000	637'100	2'695'000	690'000
2. TRAV. PUBL., PLANS DE ZONES, COMMUNICATIONS	1'564'700	876'000	1'803'200	811'850
3. AFF. JURIDIQUES, POLICE, MIL., DEF. CIVILE	101'000	30'000	322'900	71'800
5. INSTRUCTION, FORMATION, CULTURE, SPORTS	9'438'140	726'900	10'364'400	446'850
6. AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE	4'784'550	889'100	4'682'000	563'500
7. ECONOMIE PUBLIQUE	414'500	50'600	294'300	95'900
8. FINANCES	2'527'300	576'700	3'305'200	1'004'700
9. IMPOSITIONS	883'500	17'777'600	1'201'680	20'372'360
11. ENLEVEMENT DES ORDURES	572'800	572'800	680'000	680'000
12. INHUMATIONS	60'800	44'400	65'000	65'000
13. SERVICE DU FEU	194'500	192'000	250'000	250'000
14. CANALISATIONS ET INSTALLATIONS D'EPURATION	844'200	844'200	1'054'000	1'054'000
15. SERVICE DES EAUX	984'600	984'600	1'110'000	1'110'000
16. STATION DE FILTRAGE	0	0	60'000	60'000
17. SERVICE ELECTRIQUE SOULCE	197'500	197'500	160'000	160'000
Excédents charges		670'590		611'720

A titre comparatif, résultat des comptes 2012, sans modifications

Les résultats individuels des comptes de fonctionnement 2012 des 5 entités se présentent de la manière suivante :

Commune	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012
Bassecourt	- 606'700	- 979'147.35	- 935'400	- 755'611.31
Courfaivre	- 359'486	34'608.18	- 334'276	- 370'180.46
Glovelier	- 379'900	- 316'200.51	- 256'470	513'967.56
Soulce	- 83'976	- 56'141.77	- 96'314	- 120'731.14
Undervelier	- 30'046	- 12'654.37	- 21'712	- 69'830.95
Résultat	- 1'460'108	- 1'329'535.82	- 1'644'172	- 802'386.30

Attribution du fonds de péréquation

Bassecourt	- 121'398	276'640
Courfaivre	598'990	580'958
Glovelier	- 31'919	- 22'705
Soulce	147'646	108'958
Undervelier	177'472	364'494
Résultat	770'791	1'308'345

Bilan consolidé au 31 décembre 2012

ACTIF

Actif circulant

Liquidités	1'309'005.87
Fonds à destination spéciale	2'514'277.47
Titres	149'224.00
Arrérages	4'676'909.60
./. Provisions pour pertes s/arrérages	./. 356'539.35
Débiteurs	1'567'306.40
./. provision pour pertes sur débiteurs	./. 17'500.00
Débiteurs divers	25'236.10
Syndicat hospitalier du district de Delémont	350'591.37
c/c Bourgeoisie	254'443.81
Actifs transitoires	942'426.25
	<hr/>
	11'415'381.52

Actif immobilisé

Patr. Financier : terrains / viabilisations	5'782'186.55
Patr. Financier : immeubles (Halles poly. / Fêtes)	6'275'363.40
Participation à la Patinoire régionale et autres	9'627.00
Investissements du patrimoine administratif	11'076'962.20
Immeubles du patrimoine administratif	6'237'082.95
Investissements Services	4'910'032.45
Investissement service électrique	828'875.15
Mobilier, machines, véhicules	541'342.30
	<hr/>
	35'661'472.00

Découvert de bilan 2'672'729.37

Déficit 2012 cumulé 802'386.30

Total actif 50'551'969.19

PASSIF

Passif circulant	3'390'693.59
c/c bancaire débiteur	3'161'035.05
Créanciers	135'584.85
c/c Bourgeoisie	657'122.40
Engagements envers les fonds	391'234.70
Passifs transitoires	7'735'670.59
	<hr/>
	3'390'693.59

Fonds étrangers à moyen et long terme

Dettes à court terme	8'857'228.76
Dettes à moyen et long terme	28'506'473.45
Dettes du syndicat hospitalier	350'591.37
Engagements envers entités part.	635'147.70
Dettes envers la Bourgeoisie de Glovelier "vhc Meili"	98'000.00
	<hr/>
	38'447'441.28

Provisions et réserves

Réserves à destination spéciale	1'067'154.68
Fonds à destination spéciale	3'301'702.64
	<hr/>
	4'368'857.32

Fonds propres

Fortune nette	-
	<hr/>
Total passif	50'551'969.19



Complément au

Message du Conseil communal au Conseil général No 5 du 15 avril 2013

8. Finances

Les dettes consolidées au 1^{er} janvier 2013 se monte à

Composition de la dette :

Découverts de comptes de liquidités	Fr.	3'390'693.59
Dettes à court terme (crédits de construction)	Fr.	8'857'228.76
Dettes à moyen et long terme	Fr.	28'506'473.45
Engagements divers	Fr.	1'083'739.07

Endettement brut : Fr. 41'838'134.87

Taux d'intérêts moyen (hors prêts LIM) : 2.2150 %

Dépréciations

La durée de vie d'un bien est mentionnée à l'art. 17 du décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611).

Le taux de dépréciation proposé résulte de la mise en place d'une politique de dépréciation plus importante, en réduisant la durée de vie de l'objet, ce qui a pour effet l'application d'un taux d'amortissement plus élevé.

Les valeurs prises en compte sont :

Pour les actifs figurant au bilan d'entrée : Valeur au bilan au 1^{er} janvier 2013
Pour les nouveaux investissements : Valeur d'achat ou valeur à la fin des travaux

Type d'actif	Durée de vie	Taux d'amort.
Patrimoine financier (terrains, viabilisations)	jusqu'à la vente	0 %
Patrimoine financier (salles polyvalentes)	50 ans	2.0 %
Participations (patinoire, stand de tir) (doublé)	10 ans	20.0 %
Investissements du patrimoine administratif	50 ans	2.5 %
Immeubles du patrimoine administratif	50 ans	2.5 %
Investissements des services	50 ans	2.5 %
Investissements service électrique	20 ans	5.0 %
Mobilier, machines, véhicules (doublé)	10 ans	20.0 %
Installation informatique	5 ans	25.0 %
Mobilier places de jeux	10 ans	10.0 %